



## ***DISPOSITIF A.I.R***

*71 Rue Hébert 53000 LAVAL*

SIREN : 947916839

Agrément SDJES : n°531401010

### **Présentation de l'offre**



## Genèse du dispositif AIR

Dans la droite ligne des attentes de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, le Dispositif AIR est né de la volonté de professionnels de terrain, possédant une solide expérience en tant que praticiens de la protection de l'enfance, de rompre avec des prises en charge classiques qui ont révélé leurs limites, s'agissant notamment de jeunes aux profils complexes et aux besoins multiples et dont la prise en charge appelle décroisement, souplesse et innovation.

C'est ainsi que depuis 2021, le dispositif AIR a déployé, dans le cadre de son conventionnement avec l'Aide Sociale à l'Enfance de la Mayenne, une offre de prise en charge repensée sur le département et au-delà. Une cinquantaine d'enfants ont été accompagnés parmi lesquels des enfants dits en situations complexes confiés également et notamment par le département de Paris en reconnaissance de la qualité du travail accompli.

L'accueil d'enfants nécessitant des solutions de répit à la demande d'autres opérateurs habilités a permis également au Dispositif AIR de faire la démonstration de sa capacité d'innovation et de sa réactivité afin de prendre en charge des jeunes qui mettaient en difficultés les services affichant un fonctionnement plus classique.

## Présentation des actions du dispositif AIR

Le dispositif « AIR » consiste en différentes catégories d'accueil et de séjours à destination des jeunes en difficulté – et plus spécifiquement d'adolescents et de jeunes adultes.

Les accueils et séjours proposés sont établis en fonction des problématiques rencontrées mais aussi de leur niveau de gravité et d'urgence. Ils comprennent : un séjour de « rupture » se déroulant au sein de notre établissement situé dans la commune de Louverné en Mayenne avec, si nécessaire, un accueil d'urgence de jeunes sans orientation, suite à la rédaction d'une Ordonnance de Placement Provisoire (OPP).

Un second séjour dit de « réoxygénation », se déroulant au sein de notre second établissement situé à Alhaurin el grande, dans le sud de l'Espagne. L'objectif de ce second séjour étant de permettre aux jeunes de se ressourcer, de s'habituer à un rythme et à une hygiène de vie, par la pratique du sport mais aussi d'activités scolaires et d'apprentissage avec insertion professionnelle en entreprise. Le but final est de placer les jeunes dans une dynamique physique, physiologique et psychologique leur permettant de s'envisager eux-mêmes et d'envisager leur avenir autrement.

En résumé, le dispositif « AIR » consiste en la création d'un accueil et d'un séjour venant matérialiser la « rupture » avec un environnement, un comportement, un vécu et servant de tremplin à un meilleur retour à la vie en société. Une période cruciale au cours de laquelle l'équipe, en concertation avec les jeunes accueillis, et les différents partenaires environnant l'enfant, établira des objectifs précis et réalistes pouvant être atteints par étapes successives.

### a) La méthode « AIR »

Notre méthodologie s'est construite à partir d'un ancrage confirmé dans le champ de la protection de l'enfance et d'observations de différents dispositifs institutionnels.

Il s'agit d'une méthodologie qui s'inscrit dans la pluridisciplinarité et dans une dynamique complémentariste qui permet de porter un regard pluriel, croisé et transversal sur les situations accompagnées. En effet, il apparaît nécessaire de complexifier les approches et d'aborder les situations à différents niveaux.

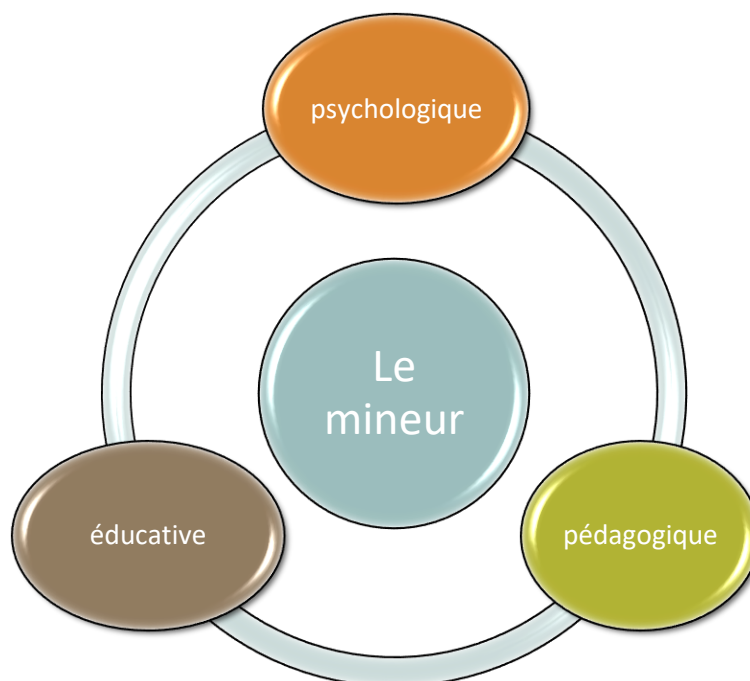
Dans cette perspective, en matière de prise en charge thérapeutique, diverses approches sont convoquées : l'ethnoclinique, la psychanalyse transculturelle, la systémie, les pathologies du lien à travers la clinique des dysfonctionnements du lien parents-enfants et du lien social, la clinique du traumatisme et de ses transmissions Trans générationnelles (filiation) et intergénérationnelles (affiliations).

Il s'agit également d'une méthodologie qui repose sur une prise en charge articulée entre l'individuel et le collectif, et qui place l'enfant accompagné et l'ensemble de sa famille au centre de l'intervention dans une perspective d'alliance thérapeutique.

Enfin, notre méthodologie privilégie une prise en charge partenariale afin de ne pas répéter symboliquement les ruptures. La dimension partenariale et transversale est donc fondamentale. Il faut penser l'intervention en articulation avec les différentes institutions présentes dans les situations ou ayant eu à les connaître, afin de recueillir tous les éléments, objectifs et subjectifs, susceptibles de mieux comprendre la trajectoire. L'anamnèse des accompagnements permet, en effet, un éclairage du parcours. De cela dépendra la détermination de la prise en charge la plus adaptée. En d'autres termes, pour être efficiente, l'intervention doit être, nécessairement, en lien et articulée avec les autres services et professionnels présents sur une situation ou susceptibles d'intervenir, notamment dans le cadre d'une orientation.

Le dispositif a été pensé autour de quatre idées fortes qui caractérisent la méthode « AIR » :

- L'accroche et l'adhésion du jeune et de sa famille, sont au cœur de notre clinique novatrice, articulant dimension éducative, pédagogique et thérapeutique et dimension individuelle et collective
- La pluridisciplinarité envisagée dans une dynamique complémentariste et au service d'une approche complexifiée des situations des jeunes dits en situations complexes
- L'ouverture à l'extérieur, à travers des séjours de ruptures autour de la notion de trajet physique et psychique, pensés au cas par cas et en lien avec l'évolution du jeune
- Synergie entre intervention et évaluation continue pour produire des connaissances empiriques sur les profils de situation désignés sous le vocable « jeunes en situations complexes » et définir des stratégies d'intervention améliorées.



### **b) Public accompagné**

AIR accompagne des mineurs âgés de 6 à 18 ans en chambre individuelle et des jeunes en appartements éducatifs. Les mineurs sont accueillis dans le cadre d'une mesure de placement administrative ou judiciaire. A ce jour, jusqu'à 7 jeunes peuvent être accueillis en même temps.

Les jeunes accueillis sont sélectionnés selon leur profil dans l'objectif de réunir des individus aux profils cohérents et complémentaires les uns avec les autres, afin de travailler sur des dynamiques et des problématiques communes ou complémentaires. Les jeunes accueillis dans nos appartements éducatifs peuvent être en situation d'autonomie.

### **c) Les objectifs visés**

Les objectifs que nous poursuivons consistent à permettre aux jeunes accueillis – quelle que soit la nature de leur placement – de trouver le chemin de la sociabilisation et l'accès à l'emploi par un séjour au cours duquel, ils apprennent à temporaliser leur journée (avec un temps précis pour chaque chose et le respect des horaires), et adopter une bonne hygiène de vie et à retrouver le goût de l'effort en se fixant des objectifs précis et réalisables.

Le but est de donner le goût de l'effort et le plaisir du travail bien fait par des activités techniques (bricolage, création et entretien d'espaces verts). Mais aussi le goût de l'alimentation saine (atelier cuisine) et le respect de soi-même (atelier bien-être).

Le tout, associé à un soutien psychothérapeutique (psychothérapie comportementale et cognitive, approche transculturelle, psychothérapie existentielle ou systémique, Gestalt thérapie, analyse transactionnelle)

Sur le plan physique, les jeunes apprennent à prendre soin de leur santé par l'exercice physique (football, musculation, course à pied...), mais aussi à apprendre et apprécier le goût de l'effort par la pratique d'activités plus complexes. Ils oxygènent le corps et déshabituent leur organisme des substances toxiques (pollution, tabac...) par des activités de plein air.

Ainsi, les jeunes apprennent à se détacher des dépendances toxiques (qu'elles soient relationnelles ou physiologiques). Ils se reprennent en main sur un plan psychologique (par un suivi psychologique/psychiatrique), se donnent des objectifs précis et réalistes à réaliser, renouent avec le goût de l'effort et entament un processus de formation professionnelle leur permettant d'envisager leur avenir et de réapprendre le lien social.

#### **d) Nos supports et leviers de prise en charge**

Nous nous sommes attachés à proposer différents supports en lien avec nos compétences :

- la remobilisation scolaire ;
- les activités sportives ;
- la découverte de la faune et de la flore. Environnement Nature
- les activités manuelles ;
- les chantiers d'insertion professionnelle (bâtiment, mécanique, cuisine etc...)
- la Médiation animale : équithérapie

#### **e) Nos modalités d'accueil**

Nos modalités d'accueil sont individualisées et pensées en fonction du profil de chaque jeune. Nos différents types d'accueil adaptés nécessairement à la singularité de chaque situation, reposent sur la création d'un changement visant à rompre avec un environnement et des comportements par la mise en place d'un rythme et d'une hygiène de vie.

S'agissant des séjours de rupture à l'étranger, est rédigé un projet de séjour cosigné par le jeune, ses représentants légaux, le service demandeur et le dispositif AIR. Une autorisation parentale de sortie du territoire de l'enfant/adolescent est obligatoire. De ce fait, nous cherchons une pleine adhésion du jeune avant le départ, mais aussi une pleine adhésion de la famille et du service à chaque fois que possible.

Au niveau de l'organisation de notre structure, plusieurs types d'accueils sont proposés.

##### **- L'accueil journalier**

Nous accueillons les jeunes sur une journée pour des activités précises ou dans l'idée de préparer un accueil avec hébergement.

##### **- L'accueil court allant de 2 à 5 jours**

Le jeune est accueilli dans le cadre d'un projet défini avec des objectifs précis portant sur le court terme. Le but de cet accueil est de créer du lien et de proposer des activités au plus proche des besoins momentanés du jeune.

L'accueil pourra être renouvelé sur d'autres périodes en fonction des besoins repérés, à la demande du jeune ou du service.

En outre, ce type d'accueil peut permettre de créer du lien et par la suite, d'accueillir ainsi plus facilement le jeune lors d'une crise dans son autre lieu d'accueil.

### - L'accueil « gestion de crise »

Ce type d'accueil concerne les jeunes en situation de crise sur leur lieu d'accueil (famille d'accueil, foyer ou domicile parental), ou dans le cadre d'une OPP sans solution d'accueil immédiat.

Dans ce cadre, les jeunes pourront être accueillis de manière urgente. Il sera alors question de travailler l'apaisement, les causes et conséquences de la crise mais aussi, pour les OPP, la séparation d'avec la famille et le placement.

### - L'accueil long

Ce type d'accueil est obligatoirement anticipé afin de pouvoir personnaliser l'organisation. Les objectifs et les supports sont définis avec le jeune, le service et nous-mêmes. Ce genre d'accueil peut être renouvelé en fonction des besoins et de l'adhésion du jeune à condition de le programmer dans le temps.

### f) Nos différents types de séjour

Le dispositif AIR repose sur la mise en place de plusieurs types de séjours en fonction des besoins de chaque jeune pris en charge.

À noter que des activités obligatoires sont pensées de manière à correspondre non seulement aux profils des jeunes, mais aussi aux raisons de leur accueil.

Les activités leviers proposées sont :

- la remédiation scolaire (suivant les niveaux)
- les ateliers techniques (peinture, espaces verts, menuiseries...)
- les chantiers d'utilité sociale

Par ailleurs, seront également mises en œuvre des activités externes (comme l'équithérapie) en lien avec nos partenaires pour permettre au jeune de s'exprimer et de réussir à réintégrer une structure d'accueil plus sereinement.

#### ***Séjour de rupture***

Sont accueillis des jeunes se trouvant dans différents cas de figure : l'accueil d'urgence de jeunes sans orientation, suite à une Ordonnance de Placement Provisoire (OPP).

Dans ce contexte précis, le séjour consistera en un jour de rupture et de transition, au cours duquel sera travaillée la séparation du jeune d'avec son milieu habituel et son orientation vers un autre lieu d'accueil.

### ***Lieu ressource***

Notre établissement sert aussi de lieu « ressource » pour les services de l'ASE, lorsque toutes les structures d'accueil sont complètes ou lorsque la situation d'un jeune nécessite un accueil temporaire pour mieux préparer son placement. Notre dispositif propose aussi des « accueils ressources » destinés aux jeunes victimes de violence ou de harcèlement lors de leur placement en foyer ou en famille d'accueil. Dans le cadre de la protection des mineurs, ce public spécifique nécessite d'être extrait du lieu d'accueil où ils subissent des violences pour pouvoir se ressourcer, déposer leur mal-être et rebondir en mettant en place un projet d'avenir.

### ***Gestion de crise***

Il est également possible d'accueillir les jeunes en situation d'urgence pour les aider dans la gestion d'une crise. Ici, le soin étant nécessaire et primordial, nous veillons au suivi des jeunes accueillis avec le soutien du psychologue et/ou du pédopsychiatre.

### ***Situations complexes***

Nous accueillons des jeunes se trouvant dans des situations complexes, ayant besoin d'un accompagnement sur mesure mais aussi, parfois, de changer de lieu d'accueil (lorsqu'ils ont été pris en charge dans des lieux qu'ils connaissent déjà) afin de les couper de leur quotidien. En cela, nous proposons des accueils adaptés et personnalisés pouvant prendre la forme d'un accueil séquentiel.

### ***Accueil en relais***

Nous proposons des accueils en relais sur des temps précis (vacances, week-end, ou même en semaine en fonction des besoins), dans le cadre d'une prise en charge continue.

Ce type d'accueil est destiné aux jeunes qui n'ont pas d'autre lieu d'accueil que leur foyer ou leur famille d'accueil. Il est important que ces profils puissent sortir de leur routine, qu'ils fassent de nouvelles rencontres et qu'ils voient autre chose, d'autres personnes, afin de se construire en se préparant aux diversités des cas de figure qu'ils rencontreront dans la société.

### **Nos séjours de rupture à l'étranger**

Ce séjour suit une période d'environ 3 semaines passée dans notre établissement de la Mayenne, durant laquelle, un entretien avec un médecin psychiatrique et/ou par une psychologue permettant de dégager les premiers axes de travail et de soins.

Ce délai permet également au jeune de faire connaissance avec l'ensemble de l'équipe et, pour nous, d'effectuer les premières observations et créer les prémises du lien avec lui. Par la suite, un bilan de santé sera effectué.

Le séjour en Espagne permet ensuite d'extraire le jeune de sa zone de confort, de lui faire découvrir d'autres réalités que la sienne, de travailler avec lui sur son potentiel, son pouvoir d'agir, et d'acquérir les apprentissages basiques de la vie en société dans un cadre où le respect

des horaires et des codes sociaux sont des priorités pour l'équipe éducative. L'hygiène de vie, le soin de soi sera également au cœur du travail tout au long de la prise en charge.

### ***Séjour de réoxygénation***

Enfin, le « séjour de rupture » est complété par une « séjour de réoxygénation » se déroulant en Espagne. Les journées sont rythmées par des activités sportives ainsi que des activités d'apprentissage suivant les choix du jeune, visant son insertion professionnelle en entreprise. La scolarité étant primordiale, chaque jeune effectuera du soutien scolaire.

L'accompagnement est de nature personnalisée, avec des projets portant sur le partage des cultures, le partage de compétences et des temps de rencontre avec les populations locales.

Le séjour est construit autour de l'entraide (chantier, maraude, activité avec des jeunes en orphelinat) mais aussi à travers des sports de dépassement (randonnée, escalade, via ferrata, bivouac).

De retour en Mayenne, après un feed-back sur les expériences vécues, nous travaillons sur la continuité du projet, à savoir : un accueil du jeune sur un prochain lieu de vie ou un suivi éducatif en appartement autonome.

### **g) Notre approche partenariale**

L'action du Dispositif AIR s'inscrit nécessairement et obligatoirement dans une dimension partenariale.

- Des entreprises locales où les jeunes peuvent effectuer des stages ;
- Les mairies pour la participation des jeunes à des chantiers de construction/rénovation
- La SPA et un centre équestre où les jeunes apprennent à prendre soin d'animaux ;
- Des maisons de retraite pour l'aide à la personne ;
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Mayenne ;
- La Médiathèque communale ;
- Le CSAPA (Centre de soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) ;
- L'IRSA (association régionale Expertise et Accompagnement), spécialisée dans l'accompagnement des personnes concernées par un handicap visuel et/ou auditif, avec parfois un ou plusieurs autre(s) handicap(s) associés (mental, autistique, comportemental)

## L'équipe du Dispositif AIR

| Nom Prénom              | Fonction                                         |
|-------------------------|--------------------------------------------------|
| EL OUAFRASSI Najib      | Directeur                                        |
| Docteur Mansouri Malika | Psychologue                                      |
| CMP LAVAL               | Pédopsychiatre                                   |
| ABOULAINAF Saad         | Personnel éducatif                               |
| LOUDIFA Nawfel          | Educateur sportif                                |
| ABOULAINAF Achraf       | Personnel éducatif                               |
| DIAKHABI Balla          | Educateur scolaire                               |
| Patrice TARAORE         | Personnel éducatif /<br>Animateur droits humains |
| OEUZZAIN Zoubida        | Maîtresse de maison                              |
| ANGOT Diana             | Assistante familiale                             |
| WAHID Samira            | Assistante familiale                             |

## Notre implantation

Le dispositif AIR est implanté dans le département de la Mayenne et plus précisément dans la commune de Louverné, localisée à 6 km de Laval.



*Carte des principales communes situées entre Laval et Louverné*

La ville la plus proche est Laval, facilement accessible en voiture (environ 8 min) ainsi que par les transports en commun réguliers qui facilitent le trafic. Par ailleurs, Laval se situe également à 45 min en voiture du Mans et de Rennes et à 1h15 en train de Paris.

## Nos lieux de vie des jeunes situés en Mayenne

### Laval : 1 pavillon

- 4 chambres ;
- un salon ;
- une cuisine aménagée ;
- deux salles de bains ;
- une salle de jeu ;
- deux WC.

### Laval : 3 hébergements éducatifs

Le dispositif AIR dispose de plusieurs 3 studios situés dans le centre de Laval et destinés à l'hébergement diffus.

- 1 studio de 30 m<sup>2</sup>
- 2 studios de 25 m<sup>2</sup>

### Nos lieux de vie des jeunes situés en Espagne

#### 3 lieux de vie en Andalousie/Alhaurin el grande

- 1 maison de 120 m<sup>2</sup> située à Cartama
- 1 maison de 130 m<sup>2</sup> située à Alhaurin
- 1 maison de 110 m<sup>2</sup> située Alhaurin Golf

Comme mentionné, le dispositif « AIR » consiste également à permettre à des jeunes en difficultés, d'effectuer des séjours de re sociabilisation et de réoxygénation dans le sud de l'Espagne, à Alhaurin el grande, une commune bordée de zones où il est possible de pratiquer entre autres du sport en plein air (randonnée, via ferrata...). Trois lieux de vie sont implantés au centre du village. Chaque site peut accueillir 3 jeunes maximums, ce qui permet d'effectuer une prise en charge sur mesure. Sur place, en fonction de leur âge et projet, les jeunes accueillis disposent soit d'une chambre individuelle soit d'un logement. Le ménage, la vaisselle et autres tâches faisant partie des apprentissages permettant de renforcer l'autonomie et la sociabilisation de chacun.



*Carte du sud de l'Espagne*

Nos lieux de vie fonctionnent **365 jours par an, 24 heures sur 24.**

### Journée type

#### ➤ **Lever**

Pour tous les jeunes

- 6h30/8h00 : petit déjeuner, douche, rangement des chambres et des locaux
- Après le petit déjeuner : départ à l'école, en centre de formation professionnelle ou dans toute autre structure adaptée, en fonction de l'emploi du temps. Les jeunes, en attente de la mise en place de leur projet, pourront être accompagnés par l'équipe de jour. En fonction de leur projet et de leur autonomie, ils se déplaceront soit seuls, soit accompagnés par les éducateurs ou la famille d'accueil.

#### ➤ **Déjeuner**

Les jeunes scolarisés pourront soit rester à la cantine, soit déjeuner sur leur lieu de vie.

#### ➤ **Soirée**

Pour tous les jeunes

- 17h00/19h30 : chaque jeune organise son temps avec l'équipe, ou l'assistante familiale : devoirs, temps personnel, douche, loisirs, tournois, télé, activités, sport, sorties accompagnées, rendez-vous spécialisés (médecin etc.).
- 18h30 /20h : dîner
- 19h30 /21h30 : détente (soirées organisées ou non)

#### ➤ **Coucher**

Pour tous les jeunes

- 19h30 à 22h00 : retour aux chambres en fonction de l'âge.

Les horaires sont adaptés en fonction de l'âge, des modalités d'accueil et du projet personnalisé du jeune. L'accompagnement éducatif est adapté en fonction de l'âge et du degré d'autonomie du jeune.

Afin de maintenir le caractère familial et chaleureux des groupes, les repas seront réalisés sur place par une maîtresse de maison, qui assurera également l'entretien du linge et des locaux.

Les jeunes en studio, en fonction de leur âge et de leur autonomie, prendront en charge la préparation de leurs repas, le ménage et l'entretien de leur linge sous contrôle et/ou accompagnement des éducateurs. Les plus jeunes ou les moins autonomes prendront leurs repas sur les hébergements.

### Week-ends et temps de vacances

En fonction des droits d'hébergements fixés par l'ordonnance et des calendriers de sorties établis par l'ASE, les jeunes rentreront en famille ou resteront dans les hébergements ou en famille d'accueil. L'organisation des week-ends se préparera conjointement entre les jeunes et les éducateurs présents. Des sorties diverses, sportives, culturelles, de loisirs, seront proposées.

**Pendant les vacances, pour certains jeunes, les séjours de rupture pourront être prescrits.**

Les jeunes suivis en studio ou en famille d'accueil pourront être pris en charge pendant des temps plus collectifs, en participant à des sorties diverses organisées pour les hébergements.

Afin de faciliter ce fonctionnement, une organisation de travail bien spécifique est mise en place :

### **L'organisation du travail sur l'internat**

- En journée, dans chaque lieu d'hébergement, y compris les studios, un éducateur assurera une permanence pour pallier les différents aléas. Il prendra plus particulièrement en charge des enfants exclus de l'école en journée ou malades et assurera les accompagnements pour les rendez-vous extérieurs auxquels le jeune ne peut pas se rendre seul. Il assurera l'encadrement des repas pour les enfants présents dans la journée.
- En soirée, dans les structures collectives, les éducateurs travailleront "en doublure" jusqu'à 22 h sur l'hébergement des 7 à 10 ans. De même, les éducateurs seront 2 en soirée sur l'hébergement des 11 à 18 ans, auquel sont rattachés les studios, de façon à assurer une permanence sur les studios en plus de l'accompagnement éducatif effectif sur le groupe.
- Les nuits seront assurées par des surveillants de nuit qualifiés. Les plannings prévoient des temps de transmission, en soirée et le matin, afin d'assurer la continuité de la prise en charge dans de bonnes conditions. Les surveillants de nuit qualifiés prendront leurs fonctions à 22h pour finir à 7h. Sur l'hébergement des 7 à 15 ans, ils participeront au coucher des adolescents assuré par les éducateurs de soirée, qui finiront leur service à 23h. Ce tuilage, favorise la sérénité de la soirée et la réassurance des jeunes. Il s'agit également d'un temps de transmission.

**Les jeunes en studio** resteront seuls de 23h à 7h. En cas de nécessité, ils pourront joindre le surveillant de nuit qualifié qui informera le cadre d'astreinte. Ces jeunes devront être suffisamment autonomes et impliqués dans leur projet pour pouvoir répondre à ce type d'accueil.

#### **a. Les prestations**

### **Prestations offertes sur les hébergements**

#### **Prestations hôtelières**

Le jeune sera accueilli en petit hébergement collectif (maison) permettant d'offrir un cadre chaleureux et à dimension humaine ou en studio.

Chaque hébergement comprendra des chambres individuelles ou doubles. Les hébergements étant mixtes, une vigilance particulière sera apportée à l'organisation et la répartition des chambres et à l'utilisation des sanitaires.

Afin de favoriser la qualité de prise en charge des jeunes accueillis, un rythme de vie et des loisirs adaptés à leur âge, le pôle hébergements prévoit un groupe mixte de 4 places pour les 7 à 10 ans, un groupe mixte de 4 places de 11 à 13 ans et un groupe mixte de 4 places de 14 à 15 ans, et des accueils en studio pour 2 jeunes de 16 à 18 ans, pour du repli ou de la prise en charge 1 à 1.

Les 3 studios individuels sont dotés d'un coin cuisine et d'une salle d'eau.

### Prestations matérielles

Une somme mensuelle d'argent de poche et d'habillement est versée par l'établissement à chaque jeune et gérée en fonction de ses besoins avec l'éducateur référent.

Les transports quotidiens pourront être assurés par l'établissement, avec un véhicule de service, ou par les transports en commun.

### Prestations liées à la protection et la sécurité

Le service veillera à la sécurité et à la protection de chaque mineur en envisageant des situations où il pourrait se mettre en danger.

Nous sensibiliserons les jeunes à la protection contre les risques d'incendie et aux consignes d'évacuation de la structure. A cet effet, des exercices réguliers seront prévus.

### Prestations liées au suivi de la santé

Chaque unité de vie s'attachera à faire établir un bilan de santé des jeunes à leur arrivée. Les soins nécessaires à une bonne « évolution sanitaire » seront assurés en lien avec la famille du jeune : soins dentaires, ophtalmologiques, vaccinations (...)

Une attention particulière sera aussi portée à l'hygiène de vie : hygiène alimentaire, informations et actions de prévention en matière de vie affective et sexuelle, tabagisme, alcool, drogues, dispensées avec l'appui de partenaires extérieurs.

### Prestation concernant le soutien psychologique

Il s'agit d'offrir à ces jeunes un lieu d'écoute où ils seront reçus en présence de l'éducateur référent et du psychologue et/ou du pédopsychiatre, suivant le cas, dans le cadre d'entretiens. Les jeunes seront tenus de participer à ces rencontres durant lesquelles un point sera fait sur l'évolution de leur comportement et une aide plus spécifique envisagée si besoin.

### Prestations concernant les animations, temps libres, loisirs et le développement personnel

La vie quotidienne, les moments de loisirs ou de temps libres seront organisés avec les mineurs, dans le cadre d'une réunion hebdomadaire.

L'éducateur veillera à ne pas favoriser exclusivement les activités « occupationnelles » mais à introduire aussi des activités sportives ou plus créatives afin d'éveiller le sens critique des jeunes, d'élever leur niveau d'éducation dans le domaine culturel, de découvrir ou mettre en valeur chez eux des compétences ignorées (sites historiques, musées, expositions, compétitions sportives etc.).

### Prestations concernant l'aide éducative

Ces jeunes sont le plus souvent en perte de repères sociaux. Il s'avère de fait essentiel de leur apporter un cadre structurant, reposant d'une part, sur les règles de vie quotidiennes (obligation de se lever à un horaire précis, de ranger sa chambre, d'entretenir les lieux communs...), d'autre part, sur les règles de vie en collectivité.

Les éducateurs auront par conséquent pour mission d'aider les jeunes accueillis, en fonction de leur âge, à définir et intégrer les règles, valeurs et codes leur permettant de mieux gérer leurs rapports avec autrui.

Il s'agira aussi de favoriser l'insertion du jeune dans le tissu social par le biais d'un club sportif, culturel ou associatif du quartier ou de la ville, occasion pour le jeune de mettre l'accent sur les

apprentissages nécessaires à une vie citoyenne, de travailler la présentation de soi, l'estime de soi, le respect des règles et des consignes dans le cadre d'une activité partagée.

#### Prestations concernant le suivi administratif

Notre service aidera la famille, ou le jeune lui-même, en lien avec les travailleurs sociaux de secteur, à connaître ses droits et ses devoirs, ainsi qu'à effectuer les démarches indispensables pour les faire valoir. Il présentera les différents services des administrations auxquels la famille aura affaire et lui expliquera la bonne utilisation de ceux-ci.

#### Prestations concernant l'aide à la participation sociale

Au quotidien, les éducateurs encourageront la participation des jeunes, en fonction de leur âge, à certaines tâches : confection des repas, entretien des chambres et des espaces collectifs, tri du linge, courses (...)

La vie collective, dans les groupes comme à l'extérieur, implique l'existence de règles communes connues et appliquées par les adultes comme par les jeunes accueillis. Nous veillerons à leur compréhension et à leur application. En interne, ces règles seront rappelées dans un document affiché dans chaque groupe en référence au règlement de fonctionnement.

#### Prestations concernant le soutien à la scolarité

L'établissement prévoit un soutien à la scolarité, qui comportera :

- l'aide aux devoirs ;
- l'organisation et la méthodologie dans la gestion du temps et du travail ;
- les remédiations individuelles ou en petit groupe dans les matières où le jeune est en difficulté ;
- le lien avec les enseignants de l'éducation nationale ;
- l'information des familles sur la scolarité de leur enfant, la favorisation des rencontres parents/enseignants ;
- la recherche de stages.

#### Prestations concernant la préparation à la vie socio- professionnelle

Avec les jeunes, nous concourrons à la recherche de stages courts en entreprise dans le cadre des formations scolaires ou d'apprentissage, que ce soit pour découvrir un métier ou réaliser une expérience. Des partenariats seront développés et des conventions mises en place en ce sens. Les parents se verront associés à cette démarche, dans la mesure du possible.

Nous aiderons les jeunes à effectuer les recherches par eux-mêmes en vue d'obtenir des renseignements sur les filières de formation, les métiers ou les stages, à rédiger un C.V., téléphoner et obtenir un rendez-vous.

#### **Prestations offertes par l'accueil familial**

Les prestations offertes aux jeunes accueillis au domicile d'un assistant familial sont les mêmes que celles des hébergements, avec la particularité propre à ce mode d'accueil, plus familial.

Des rencontres régulières avec les assistants familiaux seront organisées afin de leur assurer un soutien important dans la prise en charge. Des relais pourront être envisagés sur les temps de week-ends ou de vacances pour permettre à la famille de « souffler ». En journée, si le jeune n'est pas scolarisé, il pourra être pris en charge, ponctuellement, par l'accueil de jour.

### **Prestations offertes dans les studios**

Il s'agit d'un service qui s'adresse aux grands adolescents âgés de 16 à 18 ans.

Pour être accueilli dans un studio, l'adolescent doit, suivant le cas, s'être engagé dans un projet scolaire ou de formation (pré)professionnelle. Il faut qu'il témoigne de certaines aptitudes à la vie en autonomie et d'une capacité à supporter la solitude, du fait d'une présence moindre de l'équipe éducative.

Des temps de rencontre et d'échange avec l'équipe éducative seront organisés sous forme d'entretiens et de réunions à fréquence régulière ou de temps de partage en collectif sur les hébergements (repas, activités...). L'objectif est de permettre à chacun des jeunes, suivant son rythme, d'accéder progressivement à une véritable autonomie.

### **Prestations offertes par l'accueil de jour**

Ce dispositif vient compléter l'action des lieux d'hébergement. La prise en charge peut se faire sur les lieux de vie ou dans les locaux administratifs.

En complémentarité avec les équipes d'hébergement ou la famille d'accueil, le dispositif accueil de jour permet de mener à bien le projet global du jeune, notamment sur le plan scolaire, ce qui reste difficile dans une maison d'enfants classique, malgré des partenariats éventuels.

Nous prévoyons une organisation nécessairement souple et adaptable. Les transports entre les hébergements et les locaux accueil de jour seront assurés par le service ou les jeunes eux-mêmes. Les transports des jeunes en famille d'accueil seront assurés, si possible, par les assistants familiaux ou les éducateurs ou par les jeunes eux-mêmes, en fonction de leur degré d'autonomie.

L'équipe envisagera une palette d'activités coordonnées dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement, ainsi qu'un planning adapté aux capacités du jeune.

L'objectif est que le jeune réintègre dès que possible les dispositifs classiques, notamment scolaires, et de l'aider à retrouver sa place dans la société.

L'ensemble de ces interventions tend à travailler la mobilisation du jeune afin de lui apporter, dans le cadre de sa prise en charge, des repères et un cadre stable et sécurisant qui devront permettre une remotivation scolaire, une reprise de confiance en ses capacités, une ouverture d'esprit et une expression personnelle. De plus, il favorisera l'émergence des désirs, notamment celui d'apprendre, et lui offriront la possibilité d'être acteur, sujet d'un autre lien social.

### **L'accompagnement thérapeutique**

L'accompagnement thérapeutique devra s'inscrire dans le cadre du projet individuel personnalisé, à l'issue de l'évaluation des besoins du jeune.

Pour la mise en place de thérapies, un partenariat avec le secteur psychiatrique (CHS, CMP) s'avèrera indispensable. Le pédopsychiatre et le psychologue se mettront en lien avec l'établissement de soin pour présenter la situation du jeune et motiver la demande de prise en charge.

L'établissement ne peut pas, à lui seul, suivre les jeunes fortement déstructurés. Il faut donc attacher la plus grande importance à la mise en place d'un partenariat officialisé par une convention.

Si le jeune bénéficie déjà d'un suivi lors de son admission, nous mettrons tout en œuvre pour ne pas interrompre la prise en charge commencée.

Les parents seront associés à toutes les étapes du projet thérapeutique de leur enfant.

### **Les activités collectives**

Des activités collectives pourront être mises en place conjointement par un éducateur des hébergements et l'éducateur scolaire. Les jeunes pourront, ponctuellement et en fonction de leur Projet Personnalisé, participer aux ateliers.

Ces activités, qui exigent un investissement, permettront au jeune de se positionner dans une démarche d'écoute, d'observation, d'application de consignes et de retransmission des acquis et le conduiront ainsi à dépasser ses peurs, ses blocages et inhibitions, à découvrir ses compétences et ses ressources, mais aussi ses limites, à faire l'apprentissage de la temporalité et de l'effort.

Le  
su

- 
-